

Type de modification	Fiche DOMO concernée	Objet de la modification	Impact financier	Page	Modification dans le DOMO	Présentation comité de suivi	Présentation comité de programmation
Dépenses éligibles	14	Intégration des charges de fonctionnement directes dans les dépenses éligibles, via des options de coûts simplifiés	non	96	<p>Dépenses éligibles, ajout de la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses de fonctionnement directes (y compris les dépenses de déplacements, restauration, hébergement) mises en oeuvre via des options de coûts simplifiés 	non	oui
Services et organismes consultés pour avis	3 et 4	Modification de la section sur les services et organismes consultés pour avis, afin d'y insérer une hiérarchisation entre les deux DO concernées	non	35 et 41	<p>Modifier la section "<u>les services et organismes consultés pour avis</u>" comme ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Economie (DE) – Conseil régional Centre-Val de Loire qui peut, le cas échéant, consulter la Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologies (DESRTT) – Conseil régional Centre-Val de Loire Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) – Etat Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) - Etat 	non	oui
Interventions soutenues dans le Programme	47	Précision quant aux dépenses prises en compte pour l'Animation des Contrats Territoriaux = animation Zones humides	non	297	<p>Ajout de la mention "Animation des Zones Humides dans le contrat territorial ou dans la stratégie territoriale déjà en place, avec un déploiement d'actions en faveur des zones humides"</p>	non	oui
Dépenses éligibles, modalités de dépôt, modalités de financement	5	Précisions quant aux dépenses éligibles, suppression d'une modalité de dépôt, modification des modalités de financement (dépenses et taux)	non	44, 45	<ul style="list-style-type: none"> <u>Modalités de dépôt</u> : suppression de la mention "ou Appel à projets" <u>Modalités de financement, dépenses éligibles, dépenses d'investissement</u> : ajout de la précision "(hors petit équipement, renouvellement de matériel informatique)" <u>Taux d'aide applicables et seuils d'intervention FEDER</u> : montant de l'aide FEDER : minimum 100 000 € par projet (au lieu de 50 000€) 	non	oui
Dépenses éligibles, modalités de financement	6	Précision quant aux type de dépenses éligibles, Relèvement du seuil d'aide FEDER pour les actions d'animation/médiation/accompagnement stratégique	non	49, 50	<p><u>Dépenses éligibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> dépenses d'investissement, d'équipement : ajout de la mention "hors petit équipement, renouvellement de matériel informatique", ajout de la mention : "pour les actions d'animation : dépenses de fonctionnement directes (y compris les dépenses de déplacements, restauration, hébergement) mises en oeuvre via des options de coûts simplifiés" <p><u>Taux d'aide applicables et seuils d'intervention FEDER</u> :</p> <p>Montant de l'aide FEDER minimum formulé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions de médiation/d'animation/d'accompagnement stratégiques : 100 000 € (à la place de 30 000 €) par projet Tiers lieux : 30 000 € par projet 	non	oui

Type de modification	Fiche DOMO concernée	Objet de la modification	Impact financier	Page	Modification dans le DOMO	Présentation comité de suivi	Présentation comité de programmation
Contexte et objectifs, description des interventions soutenues par le programme, bénéficiaire potentiels,	7	Suppression d'éléments de contexte, d'objectifs et type d'interventions soutenues, de catégories de bénéficiaires, suppression d'une modalité de dépôt, modification des modalités de financement (dépenses et minimum d'aide FEDER)	non	52, 53, 54, 55	<p><u>Contexte et objectifs</u>, rubrique "projets de numérisation au profit des pouvoirs publics et des citoyens", suppression des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Démultiplication des usages dans les domaines de :</i> <ul style="list-style-type: none"> . <i>La santé (télémédecine, outils numériques innovants et partagés bénéficiant à la fois aux professionnels et aux patients, portail régional ...) et coordination territoriale renforcée des acteurs de la santé afin de faire face au fort vieillissement de la population, au déficit de professionnels de santé et en considérant la très faible densité de population. Favoriser l'émergence d'innovation dans le domaine de l'eSanté (ex : création d'un Living Lab')</i> . <i>Les administrations : amélioration des interfaces et des inter-relations avec les citoyens et les entreprises, (cohérence, interopérabilité) ...</i> <p><u>Description des interventions soutenues</u>, suppression des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagner la performance des entreprises du numérique</i> - <i>Valorisation des formations et des métiers du numérique, dont féminisation (objectif d'équilibrer répartition homme/femme)</i> - <i>Animation des communautés numériques (Startup Weekend, French Tech)</i> - <i>Evènement fédérateur et valorisant l'écosystème numérique régional</i> <p><u>Domaines cibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Santé</i> - <i>Tourisme</i> - <i>Mobilité</i> - <i>Education enseignement supérieur et Formation professionnelle</i> - <i>Administration et collectivités locales</i> <p>Bénéficiaires potentiels : suppression des catégories suivantes : les entreprises publiques locales, les chambres consulaires, les établissements</p> <p><u>Modalités de dépôt</u> : suppression de la mention "ou Appel à projets"</p> <p><u>Dépenses éligibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'investissement, d'équipement : ajout de la mention "hors petit équipement, renouvellement de matériel informatique", - ajout de la mention : "pour les actions d'animation : dépenses de fonctionnement directes (y compris les dépenses de déplacements, restauration, hébergement) mises en œuvre via des options de coûts simplifiés" <p><u>Taux d'aide applicables et seuils d'intervention FEDER</u> : montant de l'aide FEDER : minimum 100 000 € par projet (au lieu de 30 000€)</p>	non	oui